

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue 11 septembre 2023, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 31

2023-09-133 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2023
4. Correspondance et informations
 - a- Fin de service de cueillette des poubelles
 - b- Appui renouvellement du programme la TECQ
5. Soumission réparation 2e pompe station de pompage
6. Adoption amendement règlementation chien
7. Soumission pour installation réservoir d'eau secteur Sigouin
8. Soumission pour installation réservoir d'eau chemin du Boisé
9. Soumission asphaltage chemin des Riverains
10. Adoption règlement d'emprunt PRIMEAU
11. Adoption règlement dérogation mineure
12. Soumission pour réparation abri à patinoire
13. Soumission pour tablette officier municipal en bâtiment et environnement (OMBE)
14. Appel d'offres pour poubelle
15. Appel d'offres pour vidange de fosse septique
16. Octroi de contrat rechargement
17. Emprunt temporaire
18. Transport réservoir
19. Appels d'offres centre récréatif
20. Formation ABC DG intermédiaire
21. Dépôt du rapport budgétaire du mois d'août 2023

22. Adoption des dépenses
23. Varia : Achat tour ordinateur inspectrice
24. Période de questions du public
25. Levée

Adoptée

2023-09-134 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AOÛT 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

FIN DE SERVICE DE CUEILLETTE DES POUBELLES

Nous avons pris connaissance de la lettre de Saint-Félix-de-Dalquier qui ne renouvellera pas leur contrat de cueillette de poubelles. Celui-ci prendra fin à compter du 26 décembre 2023.

2023-09-135 APPUI RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TECQ

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Lantagne et secondé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du

canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée

2023-09-136 SOUSSION RÉPARATION 2E POMPE STATION DE POMPAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé, par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Nord-flo au coût de 3 471.98 \$ taxes incluses pour la réparation de la 2e pompe.

Adoptée

2023-09-137 ADOPTION AMENDEMENT RÈGLEMENTATION CHIEN

Un amendement est fait au règlement 2022-256 règlement concernant les animaux. À l'article 6 concernant les enregistrements les renouvellements de médaille se feront entre le 15 janvier et 31 mars de chaque année. À l'article 12.1 les amendes augmentent à 250 \$. Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé, par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'amendement du règlement 2022-256.

Adoptée

2023-09-138 SOUSSION POUR INSTALLATION RÉSERVOIR EAU SECTEUR SIGOUIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé, par monsieur le conseiller Mathieu Breton, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission d'excavation Gilbert Sheehy inc. au montant de 9 565.92 \$ taxes incluses pour l'installation d'un ponceau et du réservoir d'eau.

Adoptée

2023-09-139 SOUSSION POUR INSTALLATION RÉSERVOIR EAU SECTEUR CHEMIN DU BOISÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé, par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission d'excavation Gilbert Sheehy inc. au montant de 7 864.29 \$ taxes incluses pour l'installation du réservoir d'eau.

Adoptée

2023-09-140 SOUSSION ASPHALTAGE CHEMIN DES RIVERAINS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé, par monsieur le conseiller Mathieu Breton, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Pavage Harricana inc. au montant de 22 874.28 \$ taxes incluses. Les travaux répareront 3 sections d'asphaltes sur le chemin des Riverains.

Adoptée

2023-09-141 ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT PRIMEAU

Règlement numéro 2023-264 décrétant une dépense de 850 000 \$ et un emprunt de 850 000 \$ pour renouvellement de conduite d'égout.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec, n'est soumis qu'à l'approbation du ministre un règlement d'emprunt dont au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

ATTENDU QUE la lettre de confirmation de la subvention Primeau d'un montant de 498 530 \$ est jointe en annexe C;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} août 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;
Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à renouveler les conduites d'égout selon les plans et devis préparés par WSP portant les numéros PROJET 221-12252-00, en date d'août 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par WSP, en date d'août 2023 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 850 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 850 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un

taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, dont la subvention Primeau au montant de 498 530 \$. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé, par monsieur le conseiller Martin Thibeault, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2023-09-142 ADOPTION RÈGLEMENT DÉROGATION MINEURE

Un amendement est fait au règlement 220 règlements concernant les dérogations mineures.

À l'article 2.3 Conditions requises pour l'acceptation d'une dérogation mineure règlement 220 est modifié par l'ajout au deuxième paragraphe de : ou si elle a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

À l'article 2.5 du règlement, 220 Frais d'administration et de publication est modifié par le changement du prix soit de 150 \$ au lieu de 75 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé, par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'amendement sur le règlement # 220.

Adoptée

2023-09-143 SOUSSION POUR RÉPARATION ABRI À PATINOIRE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé, par monsieur le conseiller Mathieu Breton, et résolu à l'unanimité des membres du

conseil d'accepter la soumission de matériaux 3+2 au coût de 1026.32 \$ taxes incluses pour les matériaux pour réparer l'abri à patinoire.

Adoptée

2023-09-144 SOUSSION POUR TABLETTE OFFICIER MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT (OMBE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé, par monsieur le conseiller Martin Thibeault, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Nortech au montant de 1 995.97 \$ taxes incluses. Pour l'achat d'une tablette à l'inspectrice.

Adoptée

2023-09-145 APPEL D'OFFRES POUR POUBELLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé, par madame la conseillère Johanne Sabourin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Martine Lachaine à aller en appel d'offres pour le contrat de poubelle.

Adoptée

2023-09-146 APPEL D'OFFRES POUR VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé, par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Martine Lachaine à aller en appel d'offres pour le contrat de vidange des fosses septiques.

Adoptée

2023-09-147 OCTROIE DE CONTRAT RECHARGEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé, par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer le contrat de rechargement à Hardy construction au coût de 1 363 648.25 \$. Par contre, certaines sections de rechargement non considéré importantes par le MTQ seront retirées du contrat. De plus, si Hardy construction ne peut effectuer le contrat d'ici la fin de 2023, celui sera remis à excavation Val-d'Or.

Adoptée

2023-09-148 EMPRUNT TEMPORAIRE

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des travaux qui seront remboursés par le programme TECQ

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer des paiements dus pour les travaux effectués dans le cadre du projet.

ATTENDU QUE le remboursement de ces sommes sera reçu ultérieurement lors de la réception des sommes en mars 2024 suite à la reddition 2023.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault
Appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery procède à une demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins d'Amos au montant de 997 271\$

QUE madame la directrice générale et greffière-trésorière Martine Lachaine ainsi que monsieur le maire André Rioux sont nommés pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery pour la signature des documents relatifs à la demande.

Adoptée

2023-09-149 TRANSPORT RÉSERVOIR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé, par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de WRS transport au coût de 4 800 \$ plus taxes pour le transport des réservoirs de Lefebvre à Saint-Marc-de-Figuery.

Adoptée

2023-09-150 APPELS D'OFFRES CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC-BOUTIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé, par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Martine Lachaine et monsieur Alexandre Mercier ingénieur à aller en appels d'offres pour le centre récréatif Dominic-Boutin.

Adoptée

2023-09-151 FORMATION ABC DG INTERMÉDIAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé, par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Martine Lachaine à faire la formation webinaire ABC DG intermédiaire au coût de 375 \$, formation qui est payée 50 % avec Québec-emploi.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'AOÛT 2023

2023-09-152 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présent d'adopter les dépenses du mois d'août 2023 et celles prévisibles de septembre 2023, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois d'août pour un total de 25 628.60 \$
Versement par chèque C2300124 à C2300136
Paiement en ligne sécurisée L230075 à L2300083
Paiement par transfert électronique P2300149 à P2300161

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de septembre 2023

Salaires payés en août 2023

DP200221 à D2300257 pour un montant total de 20 366.75 \$

Adoptée

VARIA :

2023-09-153 TOUR ORDINATEUR INSPECTRICE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé, par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Gyva pour remplacer la tour d'ordinateur de l'inspectrice au coût de 1 149.29 \$ taxes incluses.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-09-154 LEVÉE

À 20h03, il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux
Maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière-trésorière